Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du jeudi 13 mars 2024

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du jeudi 15 février 2024
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 et affectation du résultat

Présents : Mesdames, Messieurs, WALLE Annie, FOSTON Denise, FRAYSSE Damien, ROUET Jacques, ESTIVAL René, DELHON Jérémie, ZIMRA Benjamin.

Absents excusés : Madame GENETET Anne, Monsieur HARDOUIN Jordan

Secrétaire de séance : Monsieur ROUET Jacques

Approbation du PV du conseil municipal du 15 février 2024

Approuvé à l'unanimité

Délibération du conseil :

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 et affectation du résultat.

Délibération 2024-006

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de faciliter la compréhension des comptes il n'y aura qu'une seule délibération sur le budget 2023 au lieu des trois prises les années précédentes, regroupant le compte administratif, le compte de gestion et les crédits de report.
Madame le Maire précise qu'avec la convocation, le Conseil Municipal a reçu le détail du compte administratif 2023 tel qu'il sera envoyé à la préfecture et la note de synthèse du compte administratif 2023 expliquant de façon plus simple les principales recettes et dépenses du fonctionnement et de l'investissement.
Madame Le Maire reprend la note de synthèse et explique les grandes lignes du compte administratif qui peuvent se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent
Résultat reportés		15 587.44 €		118 228.13 €		133 815.57 €
Opération exercice	56 611.88 €	47 915.59 €	111 839.64 €	201 507.47 €	168 451.52 €	249 423.06 €
Total	56 611.88 €	63 503.03 €	111 839.64 €	319 735.60 €	168 451.52 €	383 238.63 €
Résultat de clôture		**6 891.15 €**		**207 895.96 €**		**214 787.11 €**
Restes à réaliser	182 567.53 €	42 728.70 €			182 567.53 €	42 728.70 €
Total cumulé	182 567.53 €	49 619.85 €		207 895.96 €	182 567.53 €	257 515.81 €
Résultat défnitif	**132 947.68 €**			**207 895.96 €**		**74 948.28 €**

En ce qui concerne les identités de valeur avec celles du compte de gestion tenu par le comptable du Trésor Public, Madame le Maire déclare que ce dernier n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
Madame le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

En réserve en investissement : 132 947.68€
En report en fonctionneent : 74 948.28€

Madame le Maire sort de la salle ne participant pas au vote, le conseil Municipal, **à l'unanimité** des présents

- valide le Compte administratif tel que présenté,
- reconnait l'identité des valeurs du compte de gestion dressé par le comptable
- reconnait la sincérité des restes à réaliser
- décide d'affecter les résultats cumulés de fonctionnement tels que présentés par Madame le Maire.

➢ Informations diverses

Demande de la CCPLL pour que la mairie retransmette la liste des conseillers municipaux et leur adresse mail : accepter par l'ensemble des conseillers présents

Madame le Maire annonce la démission de Madame Sanroma, agent technique qui cumule plusieurs postes à Concots pour un total de 32h et qui souhaite ne pas avoir plus d'heures. Madame Sanroma travaillait 6h pour la mairie d'Escamps. Madame Sanroma a proposé quelqu'un pour la remplacer. Madame le Maire doit se renseigner auprès du CDG pour connaitre la procédure à suivre pour le recrutement de cette personne.

Madame le Maire annonce que suite à la recommandation de la personne de la société IPSO en charge de la vérification des extincteurs lui ayant annoncé le passage de la commission de sécurité en 2024, elle a contacté les sociétés SOCOTEC et APAVE pour réaliser les diagnostics électriques des ERP : Salle des Fêtes et Mairie ainsi que la Bibliothèque. C'est la société SOCOTEC qui a été retenue et qui est venue début mars. Entretemps Madame le Maire a reçu la convocation de la commission du SDIS qui viendra vérifier si les contrôles ont été réalisés. Suite au rapport de la société SOCOTEC, l'entreprise Beausoleil a été contactée pour réaliser des devis pour la mairie, la salle des fêtes et la bibliothèque selon les remarques qui ont été faites par SOCOTEC. Tout cela sera rediscuté au prochain conseil avec les devis et le résultat de la venue de la commission de sécurité.

En dernier point, Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'ils devaient réfléchir aux zones de la commune sur lesquelles les énergies renouvelables sont autorisées et lesquelles. Madame Le Maire rappelle que si des zones ne sont pas ciblées pour autorisation il ne sera pas possible de refuser des projets, car cela impliquera que nous n'en excluons aucunes. Madame le Maire propose que dans un premier temps la commune autorise le photovoltaïque en toiture sur les hameaux extérieurs de la commune et ne les accepte pas dans le centre bourg pour conserver son architecture vernaculaire. Après discussion l'ensemble du Conseil préfère que toutes les toitures privées de la commune soient autorisées en photovoltaïque en plus des toitures publiques.

Clôture de la séance à 21h15

Madame Le Maire

Annie Walle

MAIRIE DE ESCAMPS (Lot)

Le secrétaire de séance

Jacques Rouet